

ANNEXE II – PLANS D’EAU D’INDRE-ET-LOIRE

Rivières	Plans d'eau et périmètre géographique	Types de bateaux autorisés	Utilisation
La Loire	Limeray : demi-section nord du fleuve, du « Haut Chantier » (PK 3+300 de la RD952) aux « Fougues rets » à Pocé-sur-Cisse (PK 7+000 de la Rd 952), soit sur une longueur de 3700 m.	Bateaux à moteur de tous types	Tous les jours
	Amboise : bras gauche du fleuve à l'amont du pont « Maréchal LECLERC » et sur une longueur d'environ 1850 m.	Bateaux non motorisés	Tous les jours
	Saint-Pierre-des-Corps, Rochecorbon et Vouvray : demi section nord du fleuve, depuis la pointe de l'île des Buteaux (PK 26+260 de la RD751) jusqu'au droit de la limite des communes de La Ville-aux-Dames et de Montlouis (PK 26+870 de la RD751).	Bateaux non motorisés	- Tous les jours, hors vacances scolaires de 16h00 à 18h00 - Tous les mercredi de 14h00 à 18h30 - Tous les jours pendant les vacances scolaires de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
	Tours : section du fleuve comprise entre la rive gauche et la digue longitudinale et entre les ponts autoroutier et Wilson.	Bateaux à moteur de tous types	Tous les jours
	Luynes : demi-section nord du fleuve, de « La croix Verte » (PK 41+880) à « Le Bouge-au-Vin » (PK 44+350), soit une longueur de 2500 m.	Bateaux à moteur de tous types	Tous les jours
	Langeais : bras droit, à l'amont du pont de Langeais et sur une longueur de 1000 m.	Bateaux à moteur de tous types	Tous les jours
	Chouzé-sur-Loire : à l'aplomb de la rue de la Pompe et sur 1200 m vers l'aval.	- Bateaux à moteur de tous types - Bateaux non motorisés	- Jours pairs - Jours impairs
Le Cher	Savonnières : section située entre le camping et la « Division », soit sur 1200 m.	Bateaux non motorisés	Tous les jours du 15 mai au 15 septembre
La Vienne	Pouzay : du chemin de Marnaize, en aval rive gauche de Pouzay, jusqu'à 100 m en amont du camping de Chorophylle Parc, à Trogues, soit sur une longueur de 2500 m.	Bateaux à moteur de tous types	Entre le 15 mai et le 30 septembre, tous les jours à partir de 13h00 jusqu'à la tombée de la nuit.
	L'île Bouchard : de la pointe Est de l'île et sur 1300 m vers l'amont (confluent avec la Bourouse).	- Bateaux à moteur de tous types - Bateaux non motorisés	- Tous les jours de la semaine, à partir de 13h00; Toute la journée les dimanches et jours fériés. - Tous les matins du lundi au samedi jusqu'à 13h00, à l'exception des jours fériés.
	Chinon : 1° de 130 m à l'ouest du pont routier et sur 1500 m vers l'aval. 2° de 20 m en amont du pont routier et jusqu'à la limite aval ci-dessus.	- Bateaux à moteur de tous types - Bateaux non motorisés - Canoë kayak	- Jours impairs - Jours pairs - Jours pairs
La Creuse	Descartes : de 50 m en aval de l'île jusqu'à 1500 m en amont du pont urbain	Bateaux non motorisés	Tous les jours

